

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En	Qui ont pris
au CA	exercice	part à la
		DELIBERATION
92	92	74

PRESENTS	58
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	14
ABSENTS	18

Vote Pour : 65
Vote Contre : 0
Abstention : 9

Date de la Convocation
06 DECEMBRE 2024
Date d’Affichage
06 DECEMBRE 2024

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi douze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Lahcène BAAZIZ, Julien BACOU, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Alain CAUDERAN, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Laurence CRANSAC VELLARINO, Céu DA COSTA, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SILVA, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Laurent ESTRADA, Bernard FERRET, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Maryse GRIMARD, Pascal HEBRARD, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Christian SERIN, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Dominique BOYER à Christian PERO, Monique CORBIERE-FAUVEL à Olivier DAMEZ, Serge GARRIGUES à Nicolas GERAUD, Muriel GEFFRIER à Christian LONQUEU, Christelle HARDY à Claire VILLENEUVE, Christophe HERIN à Christophe GOURMANEL, Michelle LAVIT à Blaise AZNAR, Guy LEGROS à Michel BONNET, Maryline LHERM à Sébastien CHARRUYER, Marie MONTELS à Pierre TRANIER, Pascale PUIBASSET à Florence BELOU, Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO à Mathieu BLESS, Claude SOULIES à Françoise BOURDET, Didier SALANDIN à Martine SOUQUET

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Thierno BAH, Ann BARNES, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Gabriel CARRAMUSA, Isabelle FOUROUX-CADENE, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Elisabeth LOYER, Françoise MALAURE-NERIN, Jean-Marc MOLLE, Christel PALIS, Francis PRADIER, Guy SANGIOVANNI, Jacques TISSERAND, François VERGNES

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°216_2024

ACTES : 7.1.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 04- Décision modificative N°5 Budget Scolaire Périscolaire CLSH Restauration scolaire

Exposé des motifs

Les travaux en régie réalisés par la régie des bâtiments correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel). Le service bâtiment a réalisé en 2024 un montant de travaux en régie de 37 000 € qu'il convient de valoriser en investissement.

Le conseil de communauté,

Ouï cet exposé,
Vu le budget primitif 2024 Budget Education voté le 8 avril 2024,
Considérant l'avis favorable de la Commission Finances et moyens généraux du 5 décembre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, (abstention de René ANDRIEU, Julien BACOU, Blaise AZNAR en son nom et au nom de Michelle LAVIT lui ayant donné pouvoir, Florence BELOU, Mathieu BLESS en son nom et au nom de Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO lui ayant donné pouvoir, Marc MIRALES, Fernand ORTEGA) :

- **approuve** par décision modificative les inscriptions en dépenses et recettes exposées ci-dessous.

	Chapitre	Nature	Libellé	Montant
☐ FONCTIONNEMENT				
☐ DÉPENSES	☐ 023	☐ 023	☐ VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	37 000,00 €
	Total 023			37 000,00 €
Total DÉPENSES				37 000,00 €
☐ RECETTES	☐ 042	☐ 722	☐ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	37 000,00 €
	Total 042			37 000,00 €
Total RECETTES				37 000,00 €
☐ INVESTISSEMENT				
☐ DÉPENSES	☐ 040	☐ 217312	☐ BATIMENTS SCOLAIRES	37 000,00 €
	Total 040			37 000,00 €
Total DÉPENSES				37 000,00 €
☐ RECETTES	☐ 021	☐ 021	☐ VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	37 000,00 €
	Total 021			37 000,00 €
Total RECETTES				37 000,00 €

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 23 DEC. 2024

- publication - mise en ligne
Le 23 DEC. 2024

et/ou notification
Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,




Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS


Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.